



Vendre une maison hérité 4 héritiers propriétaires

Par **helpatnat**, le **14/01/2014** à **18:42**

[fluo]bonjour[/fluo]

je voudrais savoir comment faire pour demander ma part sur la maison car les chose ne bouge pas et je ne plus subvenir

au dépenses en effet depuis la mort de mon père en 1995 ma mère avait fait la succession auprès du notaire de manière a que le jour ou elle décède la maison nous appartienne à toute les 4 depuis 2 ans avec ma mère qui était usufruit de la maison voulait vendre car la maison est inhabitable seulement sur mes 3 soeurs l'une d'entre elle ne voulait pas vendre depuis ma mère et décédé et l'une de mes soeur veut racheter la maison mais tarde à faire les démarches afin de faire trainer les choses le probleme c'est que j'ai contracter un dossier surendettement à la mort de ma mère pour garder l'appartement ou je vivais avec elle car je n'avais pas de logement mais il ont mis en suppends mon dossier en suspend pendant deux ans le temps de la vente le problème c'est que personne ne bouge et que rien avance donc je voudrais savoir qu'elle recours j'ai pour récupérer ma part afin de pouvoir régler mes dettes et ne pas être dans la rue car mes soeurs ne veulent pas bouger
je vous en remercie par avance

Par **amajuris**, le **24/01/2014** à **15:58**

bjr,

vous avez reçu votre part puisque vous êtes propriétaire en indivision du bien.

donc si vous voulez vendre votre part soit vous proposer aux autres indivisaires de racheter votre part, en cas de refus vous pouvez vende à un tiers mais vous aurez peu d'acheteur.

en l'absence d'accord entre vous, seul un juge pourra trancher votre litige.
vous pouvez par LRAR mettre en demeure votre soeur de se déterminer mais vous ne
pouvez pas l'obliger à acheter le bien.
cdt